

Syndicat d'aménagement du Bois Français (SABF)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations suivantes prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaires : Patricia BAGA ; Anne Françoise BESSON ; Martine KOHLY
- Suppléants : Thierry FEROTIN ; Julien LORENTZ ; Sylvain MICHALIK

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaires : Olivier SALVETTI ; Régine MILLET
- Suppléants : Patrick AYACHE ; Julien LORENTZ

Syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA)

23 candidatures ont été reçues pour 25 sièges. Les désignations suivantes prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Barraux : Jean-Baptiste WADOUX ; Céline COURAULT
- La Buissière : Agnès DUPON
- Le Cheylas : Karim DALIBEY ; Sébastien PLISSON
- Le Moutaret : Alain GUILLUY
- Pontcharra : Christophe BORG ; Arnaud LARUE
- Saint Maximin : Patrick CERIA
- Saint Vincent de Mercuze : Gerard BURDET ; Denis ANTONIAZZI
- Theys : Régine MILLET ; Jean-Paul COLONEL
- Le Haut Bréda : Christian JUTTEN
- Crêts en Belledonne : Régis HERAUD ; Céline TRIOT-VANEL
- Hurtières : Alain ROUSSEL
- Tencin : François STEFANI ; Elodie JOUAN
- Chapareillan : Martine VENTURINI ; Franck SOMME
- Allevard : Christelle MEGRET ; Yannick BOVICS

Les deux derniers sièges seront pourvus lors du conseil du 12 octobre prochain (Ste Marie du Mont et La Chapelle du Bard).

Syndicat Mixte Alpe Abattage (SYMAA)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaire : Olivier SALVETTI
- Suppléant : Coralie BOURDELAIN

Syndicat mixte d'actions gérontologiques (SYMAGE)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaires : Roger COHARD ; Mylène JACQUIN ; Françoise MIDALI ; Roberte PELLETIER ; Sophie RIVENS ; Franck REBUFFET-GIRAUD
- Suppléants : François BERNIGAUD ; Annick GUICHARD ; Clara MONTEIL ; Brigitte SORREL ; Cécile ROBIN ; Régine VILLARINO

Syndicat mixte du bassin hydraulique de l'Isère (SYMBHI-AD)

Pour les titulaires, 5 candidatures ont été reçues pour 3 sièges à pourvoir :

- Philippe LORIMIER
- François BERNIGAUD : retrait de la candidature en séance
- Valérie PETEX
- Gilles DUVERT
- Lucien VULLIERME

Il est procédé à un vote électronique pour chaque siège à pourvoir, les résultats en sont les suivants :

- Valérie PETEX : élue
- Philippe LORIMIER : élu
- Gilles DUVERT : élu

Pour les suppléants, le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Patrick AYACHE ; François BERNIGAUD ; Lucien VULLIERME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Syndicat mixte - Territoire d'énergie Isère

Collège 4 en matière de transition énergétique, d'énergies nouvelles et renouvelables et de maîtrise de la consommation d'énergie

Pour les titulaires, 3 candidatures ont été reçues pour 1 siège à pourvoir :

- Philippe LORIMIER
- Marylin ARNDT : retrait de la candidature en séance
- Hubert JEANSON

Il est procédé à un vote électronique pour le siège à pourvoir, le résultat en est le suivant :

- **Hubert JEANSON : élu**

Pour le suppléant, le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Philippe LORIMIER**

Syndicat mixte - Territoire d'énergie Isère

Commission Consultative Paritaire pour l'Energie (CCPE)

3 candidatures ont été reçues pour 1 siège à pourvoir :

- Philippe LORIMIER
- Marylin ARNDT
- Hubert JEANSON

Il est procédé à un vote électronique pour le siège à pourvoir, le résultat en est le suivant :

- **Marylin ARNDT : élue**

Société d'Economie Mixte des téléphériques des Sept Laux (SEM T7L)

Une seule liste ayant été déposée, les désignations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, dont lecture est donnée par le Président :

- Régine MILLET
- Sophie RIVENS
- Alexandra COHARD
- Martin GERBAUX
- Martine KOHLY
- Sidney REBBOAH
- Michel BELLIN-CROYAT

Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaire : Laurence THERY
- Suppléant : Roger COHARD

AGATHE (centre de planification – Pontcharra)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Roger COHARD

Association AIR Rhône-Alpes

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Philippe LORIMIER

Association Initiative Biodiversité Combe Madame (IBCM)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Philippe LORIMIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Association pour une GEstion Durable de l'Energie (AGEDEN)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Philippe LORIMIER**

Association de préfiguration à l'établissement public territorial de bassin (EPTB)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Valérie PETEX**
- **Suppléant : François BERNIGAUD**

Association des centrales villageoises

2 candidatures ont été reçues pour 1 siège à pourvoir :

- **Philippe LORIMIER : retrait de la candidature en séance**
- **Michel BASSET**

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Michel BASSET**

Association Grenoble Alpes

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Jean-François CLAPPAZ**

AMORCE

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Henri BAILE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

4 candidatures ont été reçues pour 3 sièges à pourvoir :

- Henri BAILE
- Laurence THERY
- Jean-François CLAPPAZ
- Michel BASSET

Il est procédé à un vote électronique pour le siège à pourvoir, les résultats en sont les suivants :

- **Henri BAILE : élu**
- **Laurence THERY : élue**
- **Jean-François CLAPPAZ : élu**

Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Martine KOHLY**
- **Suppléant : Franck REBUFFET-GIRAUD**

Commission départementale des risques naturels majeurs

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaires : Valérie PETEX ; Philippe LORIMIER**
- **Suppléants : Christophe BORG ; Patrick AYACHE**

Société par Actions Simplifiée (SAS) Centrales villageoises du Grésivaudan

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Philippe LORIMIER**
- **Suppléant : Martin GERBAUX**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Centre hospitalier rhumatologique d'Uriage

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Cécile CONRY**

Association Chartreuse Tourisme

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Claire QUINETTE-MOURAT**
- **Julien LORENTZ**

Conseils d'administration des collèges et du lycée Pierre du Terrail à Pontcharra

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Belledonne (Villard-Bonnot) : Sophie RIVENS**
- **Simone de Beauvoir (Crolles) : Annie TANI**
- **Icare (Goncelin) : Philippe GENESTIER**
- **Flavius Vaussenat (Allevard) : Christelle MEGRET**
- **Marcel Chêne (Pontcharra) : Olivier ROZIAU**
- **Lycée Pierre du Terrail (Pontcharra) : Sidney REBBOAH**
- **Collège du Grésivaudan (Saint-Ismier) : Sylvain MICHALIK**

Association des communes forestières (COFOR)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Olivier SALVETTI**
- **Suppléant : Alexandra COHARD**

Comité de développement territorial de l'Isère (CDT 38)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Jean-François CLAPPAZ**
- **Suppléant : Hervé LENOIRE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Association Coupe Icare.org

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Anne-François BESSON
- Sidney REBBOAH

Digital Grenoble

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Jean-François CLAPPAZ

Espace Belledonne

Les délégués titulaire et suppléant représentent également le Grésivaudan au comité de programmation LEADER

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaire : Olivier SALVETTI
- Suppléant : Régine MILLET

Fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaires : Olivier SALVETTI ; Richard LATARGE ; Christelle MEGRET
- Suppléants : Coralie BOURDELAIN ; Agnès DUPON ; Adrian RAFFIN

Groupement de commandes pour la réalisation du schéma des activités de pleine nature de la chaîne de Belledonne Comité de pilotage

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Sidney REBBOAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Association Inovalée

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite faite par le Président :

- **Jean-François CLAPPAZ**

Association Isère Tourisme

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Sidney REBBOAH**

MINALOGIC

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Jean-François CLAPPAZ**

Mission locale Saint Martin d'Hères

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Roger COHARD**
- **François BERNIGAUD**

Mission locale Grésivaudan Alpes Métropole

Une seule liste ayant été déposée, les désignations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, dont lecture est donnée par le Président :

- **Roger COHARD**
- **François BERNIGAUD**
- **Françoise MIDALI**
- **Cécile ROBIN**
- **Michèle FLAMAND**
- **Franck REBUFFET-GIRAUD**
- **Patricia BAGA**
- **Annie FRAGOLA**
- **Françoise VIDEAU**
- **Annick GUICHARD**

Pôle agroalimentaire isérois

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaire : Olivier SALVETTI
- Suppléant : Françoise MIDALI

Régie des remontées mécaniques de Saint-Hilaire du Touvet : conseil d'exploitation

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Régine MILLET

SOLIHA – Solidaires pour l'Habitat

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Titulaire : Laurence THERY
- Suppléant : Roger COHARD

Résidence pour jeunes travailleurs de Crolles

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Roger COHARD

SCIC REZO POUCE

2 candidatures ont été reçues pour 1 siège à pourvoir :

- Coralie BOURDELAIN : retrait de la candidature en séance
- Michel BASSET

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Michel BASSET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TENERRDIS

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Jean-François CLAPPAZ

Institut des Risques Majeurs – Assemblée Générale

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Philippe LORIMIER

Union Départementale des CCAS (UDCCAS) Commission "Personnes Agées / Personnes Handicapées"

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Françoise MIDALI

Union Départementale des CCAS (UDCCAS) Commission "Petite enfance"

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Françoise MIDALI

Union Départementale des CCAS (UDCCAS) Commission "Solidarité et développement Local"

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- Roger COHARD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 21 septembre 2020

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.